

Formation pour l'obtention du permis d'entraîner au galop ou de l'autorisation d'entraînement au galop

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Soins aux animaux**

Code(s) NAF : **93.19Z**, **01.43Z**

Code(s) NSF : **210**, **212**

Code(s) ROME : **A1501**, **A1407**

Formacode : **21052**

Date de création de la certification : **01/01/1997**

Mots clés : **Courses hippiques au galop**,
Permis d'entraîner,
Autorisation d'entraînement, **Cheval**

Identification

Identifiant : **4346**

Version du : **19/12/2018**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Décret 97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Pouvoir exercer l'activité d'entraîneur pour ses propres chevaux dans la limite de 5 ou pour ses propres chevaux qu'il a élevé et qui lui appartiennent encore

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Identifier et utiliser les informations du Code des Courses au Galop nécessaires pour l'activité d'entraîneur pour ses propres chevaux au Galop.

Juger et comprendre la santé et le bien-être du cheval de courses de Galop.

Sensibiliser les détenteurs du permis d'entraîner ou de l'autorisation d'entraînement au Galop à la lutte et au contrôle anti-dopage des chevaux à l'entraînement et lors des courses.

Modalités générales

Durée totale de la formation : 28 heures.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- Tout public ayant satisfait à l'obligation d'expérience mentionnée dans le code des courses au galop

Evaluation / certification

Pré-requis

Expérience professionnelle en vigueur dans le code des courses au galop.

Compétences évaluées

Règlementation professionnelle

La compréhension des notions basiques du Code des Courses au Galop : les engagements, les remises de poids, handicap, l'identification, les contrats, etc.

Santé du cheval

La santé et l'hygiène du cheval de course (vaccination, prévention des contagions, suivi des recommandations du vétérinaire, bien être animal).

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

Centre(s) de passage/certification

- AFASEC Chantilly

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de suivi de la formation et de réussite aux examens validée par France Galop

Plus d'informations

Statistiques

Depuis 2013 : 149 participants dont 136 ont réussi les examens.

Autres sources d'information

www.afasec.fr

www.france-galop.com